



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5847^e séance

Samedi 1^{er} mars 2008, à 20 h 30
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Churkin	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Belle
	Burkina Faso	M. Koudougou
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Ballestero
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	France	M. Lacroix
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettalhi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 1^{er} mars 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/142)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 20 h 30.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en russe*) : Étant donné qu'il s'agit de la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de mars 2008, je saisis cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Ricardo Alberto Arias, Représentant permanent du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de février 2008. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Arias pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 1^{er} mars 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/142)

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'Israël une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Carmon (Israël), prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre datée du 1^{er} mars 2008, qui sera publiée sous la cote S/2008/143 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le samedi 1^{er} mars 2008 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer à la séance conformément au Règlement intérieur et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine), prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit en réponse à la lettre datée du 1^{er} mars 2008 du Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne, qui est publiée sous la cote S/2008/142.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur la photocopie d'un document qui sera publié sous la cote S/2008/144, et qui contient des lettres identiques datées du 1^{er} mars 2008 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine.

Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, à la présente séance, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à l'Ambassadeur Arias, du Panama, pour la manière avisée avec laquelle il a conduit les travaux du Conseil durant le mois de février.

Depuis mercredi dernier, nous assistons à une escalade extrêmement inquiétante de la violence à Gaza et dans le sud d'Israël, qui a causé de terribles pertes civiles. Les images qui vous sont parvenues de Gaza aujourd'hui sont particulièrement préoccupantes. Quelque 117 roquettes ont été tirées depuis Gaza contre le sud d'Israël, y compris 26 aujourd'hui. Ces roquettes ont été tirées contre plusieurs centres civils et elles ont atteint jusqu'à la ville d'Ashkelon située dans le nord d'Israël. Selon les informations transmises par

la presse et des sources gouvernementales israéliennes, les roquettes tirées contre Ashkelon ne sont pas des roquettes Qassam artisanales, mais des roquettes plus sophistiquées de type Katioucha, qui auraient été introduites illégalement à Gaza quand une brèche avait été ouverte à la frontière avec l'Égypte. Un civil israélien a été tué à Sderot et cinq autres auraient été blessés aujourd'hui à Ashkelon, dont des femmes et des enfants.

Durant cette même période, les Forces de défense israéliennes ont mené des attaques aériennes et terrestres contre des cibles situées dans la bande de Gaza. On estime à 90 le nombre de Palestiniens qui auraient été tués, dont beaucoup de civils, alors que des centaines d'autres ont été blessés. Selon des estimations de l'ONU, 59 Palestiniens auraient été tués aujourd'hui, parmi lesquels 39 civils, dont trois femmes et cinq mineurs, y compris un bébé. Je voudrais insister sur le fait que les informations concernant le nombre des victimes sont très contradictoires et que ces chiffres ne sont pas confirmés. En outre, il y a eu d'importants dégâts matériels.

Les incursions terrestres israéliennes se déroulent près de Jabaliya et dans le nord de la bande de Gaza. Deux soldats israéliens auraient été tués durant les combats. Les Forces de défense israéliennes indiquent qu'elles ont détruit un camion qui transportait 160 roquettes. Des sources onusiennes font, quant à elles, état d'au moins quatre incidents au cours desquels les Israéliens auraient ouvert le feu sur des ambulances et du personnel médical. Le Ministère palestinien de la santé a lancé un appel pour obtenir du carburant pour faire fonctionner ses ambulances. Toutes les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont été fermées et, du fait de la violence, de nombreuses familles sont terrées dans leurs maisons, incapables d'obtenir une aide médicale ou de se mettre à l'abri. Je demande à Israël de faciliter le plein accès des blessés aux hôpitaux et aux centres médicaux.

Au début de cette escalade, j'ai publiquement fait part de ma profonde préoccupation, et j'ai pris des initiatives diplomatiques pour tenter d'obtenir une cessation de la violence. J'ai parlé aujourd'hui avec le Président palestinien Abbas, avec la Ministre des affaires étrangères israélienne Livni et avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Amr Moussa. Les organismes des Nations Unies présents sur le terrain, en particulier l'UNRWA, poursuivent

leurs efforts pour venir en aide à la population qui se trouve dans une grande détresse.

À la lumière de ces événements extrêmement inquiétants, je voudrais préciser la chose suivante.

Je condamne les attaques palestiniennes à la roquette et je demande que cessent immédiatement ces actes de terrorisme qui ne servent à rien, mettent en danger des civils israéliens et ne font qu'accabler la population palestinienne. J'exige qu'il soit mis fin à ces attaques.

Tout en reconnaissant le droit d'Israël à se défendre, je condamne le recours disproportionné et excessif à la force, qui a tué et blessé un grand nombre de civils, y compris des enfants. Je demande à Israël de cesser ces attaques. Israël doit pleinement respecter le droit international humanitaire et faire preuve de la plus grande retenue. Les incidents au cours desquels des civils ont été tués ou blessés doivent faire l'objet d'une enquête et il faut que les responsabilités soient établies.

Je suis profondément préoccupé par la possibilité d'une escalade de la violence, et j'ai indiqué que nous soutiendrons vigoureusement tous les efforts visant à mettre un terme à la violence et à ramener le calme. Je demande à toutes les parties d'éviter le pire et d'empêcher des affrontements plus graves et plus meurtriers encore.

Je suis également extrêmement préoccupé par l'impact de ces événements sur le processus de négociation. Je demande à tous les membres de la communauté internationale, aux principaux partenaires et aux membres du Conseil de sécurité d'exercer leur influence sur les parties afin qu'elles fassent cesser la violence et qu'elles permettent la fourniture des secours humanitaires. Il faut que toutes les parties renouvellent leur adhésion au processus de paix.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie des efforts déployés pour réunir d'urgence le Conseil de sécurité afin de traiter de la crise actuelle. Nous vous félicitons de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Nous sommes fermement convaincus, soyez-en assuré, que vous

saurez orienter les importants travaux du Conseil. Nous adressons également nos remerciements au Représentant permanent du Panama pour le brio avec lequel il a présidé le Conseil le mois dernier. Par ailleurs, je remercie la Jamahiriya arabe libyenne d'avoir demandé la convocation de la séance de ce soir en raison de l'escalade des violences et de l'effroyable détérioration de la situation qui règne dans le territoire palestinien occupé depuis ces derniers jours.

Avant de commencer, je voudrais également remercier le Secrétaire général de son exposé et de l'intérêt qu'il porte, à l'instar des membres du Conseil et des autres États Membres concernés, à la situation très grave devant laquelle nous nous trouvons.

Une fois encore, nous venons auprès du Conseil de sécurité pour lui demander – pour le supplier – de faire respecter le droit international, de faire appliquer ses propres résolutions et d'assumer ses responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la Charte. Le silence de la communauté internationale, qui est dû à la paralysie permanente du Conseil de sécurité, est absolument injustifiable et inacceptable. Encore et toujours, l'inaction et l'irresponsabilité ne font qu'accroître le nombre des crimes de guerre commis dans l'impunité contre des civils innocents, comme en témoignent les événements violents et tragiques survenus aujourd'hui et la semaine dernière.

Le nombre des Palestiniens tués dans le territoire occupé, en particulier dans la bande de Gaza assiégée, s'alourdit rapidement du fait des violentes attaques militaires perpétrées par Israël, puissance occupante, contre la population civile soumise à son occupation. La situation sur le terrain se détériore énormément avec la violence qui s'exacerbe, le nombre des morts et des blessés en hausse et la peur et la panique qui se répandent parmi les civils palestiniens de la bande de Gaza, lesquels ont déjà enduré tant de souffrances et peinent pour survivre dans les difficiles conditions engendrées par Israël, qui a illégalement fermé la totalité des points de passage du territoire, fait barrage aux fournitures humanitaires, vivres et médicaments inclus, ainsi qu'à d'autres biens et matériaux de base, a réduit les approvisionnements en carburant et en électricité et poursuit interminablement sa campagne militaire meurtrière.

En violant de façon flagrante et délibérée l'article 33 de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps

de guerre, Israël continue d'infliger un châtement collectif aux civils palestiniens qui peuplent la bande de Gaza en verrouillant le territoire, en bloquant les mouvements de personnes et des biens, y compris l'accès humanitaire, ainsi qu'en recourant aux représailles militaires contre des personnes et des biens et en commettant des actes de terreur et d'intimidation. De tels actes sont explicitement interdits par le droit international. Ils sont commis par la puissance occupante dans des proportions et d'une manière telles qu'ils peuvent être considérés comme des crimes de guerre. La tragédie humanitaire continuant, par conséquent, de s'aggraver dans la bande de Gaza, les tueries et les destructions alimentent une spirale de violences meurtrières qui risque de déstabiliser définitivement la situation et de faire échouer le fragile processus de paix.

Rien n'ayant été entrepris pour contenir cette violence malgré les multiples avertissements et appels que nous avons adressés au Conseil, Israël poursuit sa campagne de violence aveugle et meurtrière dans l'ensemble de la bande de Gaza. En l'espace d'un mois seulement, c'est-à-dire entre le début du mois de février et aujourd'hui, Israël, puissance occupante, a tué 126 Palestiniens, dont 19 enfants innocents et plusieurs femmes. Beaucoup étaient des membres d'une même famille. Au nombre des enfants tués figurent des nourrissons, de 2 jours et 5 mois; trois jeunes frères de 8, 11 et 14 ans; et plusieurs autres enfants innocents, qui étaient en train de jouer dans la rue ou se trouvaient chez eux lorsque la mort les a fauchés. De même, il y a deux semaines, un missile a tué une famille entière – la mère, le père et leurs trois jeunes enfants – dans le camp de réfugiés d'Al-Bureij. Les familles palestiniennes sont anéanties alors que leurs habitations, leurs communautés et leurs vies sont détruites aux yeux de tous. Absolument rien ne justifie le meurtre de civils innocents. Absolument rien ne justifie que des bébés soient tués, que des enfants soient tués, que des femmes soient tués, que des personnes âgées soient tuées, que des civils innocents soient tués.

Dès lors que le massacre d'enfants innocents est accepté ou, sans que l'on sache comment, justifié au prétexte de la sécurité ou de la lutte contre la terreur, nous savons que nous avons sombré dans un gouffre sans fond caractérisé par l'absence totale de droit, de logique ou de raison, de moralité, de conscience et d'humanité. Une fois arrivés là, nous commençons à comprendre avec amertume que les normes du droit et

des droits de l'homme ne s'appliquent pas de manière équitable à tous les humains, même pas aux enfants, aux femmes et aux personnes âgées ou handicapées. Cette vision des choses menace de se répandre parmi le peuple palestinien, qui a déjà subi la perte d'un millier d'enfants, tués par les forces d'occupation depuis l'année 2000. Vivant dans un monde de mort, de destruction, de misère et d'épreuves, les enfants palestiniens, en particulier ceux de la bande de Gaza, sont traumatisés et constamment hantés par la peur ainsi que par une question, « est-ce que ce sera moi la prochaine fois? », alors qu'une pluie de missiles et d'obus tombe sur leur maison et leur quartier.

Rien qu'aujourd'hui, les attaques menées par l'armée israélienne dans le nord de la bande de Gaza ont tué au moins 16 Palestiniens, dont au moins 5 enfants et 3 femmes. Il est signalé, en outre, que plus de 150 Palestiniens ont été blessés par les forces d'occupation israéliennes dans cette dernière vague d'attaques. Les hôpitaux de Gaza, qui sont déjà en proie à de graves pénuries de fournitures médicales et ne disposent que d'équipements obsolètes du fait de l'état de siège imposé à Gaza par Israël, font le maximum, au vu des circonstances, pour traiter les personnes blessées dans ces attaques. En outre, les forces d'occupation israéliennes continuent de prendre pour cible les équipes de secours médical et d'empêcher les ambulances d'évacuer les blessés. Pendant ce temps, le reste de la population qui vit dans la zone, paralysée par la panique et la peur alors qu'elle souffre déjà de difficultés humanitaires, se terrerait chez elle où, même là, elle sait ne pas être à l'abri des frappes militaires de la puissance occupante.

En même temps, il faut souligner que nombre des Palestiniens tués ou blessés constituent des pertes résultant d'exécutions extrajudiciaires commises illégalement par les forces d'occupation israéliennes, au moyen de missiles tirés depuis des avions et des hélicoptères sur des zones à forte densité de populations civiles. La puissance occupante poursuit également ces exécutions extrajudiciaires en Cisjordanie, outre les campagnes d'arrestations, les raids constants et autres pratiques et actions illégales. Rien que cette semaine, dans le camp de réfugiés Balata, à Naplouse, qui se trouve en Cisjordanie, des unités israéliennes infiltrées ont tué trois Palestiniens. Ces actes visent clairement à saper les efforts déployés par les forces de sécurité palestiniennes pour rétablir le calme et la sécurité et promouvoir l'ordre public dans

la zone, et elles menacent l'accord de trêve qui y a été conclu.

Même un examen superficiel du déroulement des événements montre clairement que ces meurtres de civils palestiniens par Israël, puissance occupante, n'ont pas commencé avec celui d'un Israélien à Sderot, victime d'un roquette tirée depuis la bande de Gaza – pratique que l'Autorité palestinienne ne cesse de rejeter et à laquelle elle a demandé qu'il soit immédiatement mis fin. Sur ce point, nous devons une fois encore rappeler qu'en toute circonstance, les représailles contre la population civile sont strictement interdites par le droit international. Au lieu de cela, ce qui se passe dans le territoire palestinien occupé n'est rien d'autre qu'une campagne militaire israélienne constante, fatale et aveugle menée contre une population civile palestinienne sans défense.

Nous sommes aujourd'hui témoins de la matérialisation terrifiante des menaces répétées au fil du temps – qui sont allées croissant au cours des dernières semaines et des derniers jours – et proférées ces derniers jours par plusieurs responsables israéliens, qui ont menacé de lancer des attaques militaires à grande échelle contre le peuple palestinien occupé dans la bande de Gaza. À cet égard, nous rappelons que le Vice-Ministre de la défense d'Israël a récemment menacé d'infliger un « holocauste » à la population palestinienne de Gaza. De telles menaces, associées au massacre véritable de civils et aux destructions perpétrés par Israël, puissance occupante, doivent être prises très au sérieux; elles doivent être condamnées avec véhémence et appellent une action immédiate de la part de la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité.

Les civils sous occupation étrangère ont droit à la protection de leur personne et de leur dignité au titre du droit international humanitaire. Il ne doit faire aucun doute que les actes d'agression commis par Israël ces derniers jours constituent des violations flagrantes de ces dispositions pertinentes du droit international humanitaire. De plus, ces massacres délibérés de civils et ces destructions gratuites de biens constituent des infractions graves – autrement dit, des crimes de guerre. Des mesures réelles et immédiates doivent être prises pour empêcher que d'autres innocents soient massacrés et éviter l'engrenage incontrôlable qui fera sombrer la situation de manière irréversible, le cercle vicieux, pervers et meurtrier de la violence anéantissant tout sur son passage et éteignant tous les espoirs.

Il est clair que ces agissements illégaux ne sont pas des actes, propres à promouvoir de quelque manière que ce soit, le calme et la stabilité ni à faire progresser le processus de paix. Ils sont séditieux, provocants et dangereux et ne servent qu'à renforcer le cycle de la violence, de la mort et de la destruction et à battre en brèche tout progrès accompli sur la voie de la paix. C'est là un fait indiscutable. Le processus de paix n'est pas imperméable à la situation sur le terrain. De la même manière que les événements positifs et les progrès réalisés dans le processus de paix peuvent avoir un effet porteur, des incidents et agissements illégaux de ce genre ont un effet très préjudiciable non seulement sur la situation sur le terrain, mais aussi sur le processus de paix en soi et la stabilité de l'ensemble de la région. La persistance de cette logique malsaine et de ce cercle vicieux ne peut que déboucher sur plus de souffrance et plus de pertes pour les peuples israélien et palestinien et nous éloignera encore de la réalisation de la paix. Cela doit être une préoccupation majeure du Conseil.

Nous nous trouvons à un tournant décisif où la communauté internationale a une opinion claire sur ce qui est nécessaire pour avancer vers une paix juste, durable et globale. Par ailleurs, deux responsables de haut niveau de l'ONU, à savoir le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Robert Serry, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. John Holmes, viennent d'exposer au Conseil de sécurité (voir S/PV.5846), la semaine dernière, la situation critique et absolument intenable qui règne dans le territoire palestinien occupé, avec ses conséquences graves sur la sécurité, le bien-être et la dignité humaine des civils palestiniens, et ils ont clairement insisté sur l'urgence qu'il y a à combler le fossé gigantesque qui sépare la situation sur le terrain du processus de paix entre les camps palestinien et israélien, notamment à la faveur d'une nouvelle stratégie à l'égard de la bande de Gaza, de la part des parties concernées, en vue d'éviter de compromettre définitivement ce processus et de saboter tous les espoirs de paix. Cela exige une action réelle et immédiate de la communauté internationale.

Le Conseil de sécurité ne peut pas être maintenu plus longtemps à l'écart alors que cette crise poursuit son escalade. Il doit faire respecter le droit international et assumer ses responsabilités au titre de la Charte en agissant afin de mettre un terme à ce cycle

de violence et de contre-violence. Il doit exiger que soient respectés le caractère sacrosaint de la vie des civils et les dispositions du droit international humanitaire qui sont censées protéger les civils innocents dans les situations d'occupation étrangère. Il doit condamner les meurtres de civils et la violence qui ne fait que causer davantage de souffrance et de pertes pour les deux peuples en nous éloignant toujours plus de la vision de paix que nous nous efforçons si désespérément de réaliser – en vain, puisque tous les efforts sont constamment minés par des actes illégaux de ce genre.

Nous appelons donc une nouvelle fois le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble à honorer leurs obligations juridiques et morales en fournissant aux civils palestiniens sans défense la protection effective dont ils ont un besoin si pressant. De plus, un cessez-le-feu immédiat dans le territoire palestinien occupé et une action tangible sont nécessaires pour mettre fin à la violence, aux meurtres de civils, aux destructions et à l'obstruction qui est faite aux dispositions concernant l'aide humanitaire.

Le Conseil de sécurité doit jouer le rôle qui lui incombe pour aider les parties à rompre ce cycle de la violence meurtrier et à mettre en œuvre la nouvelle stratégie requise pour mettre un terme immédiat à la violence et régler la crise actuelle, améliorer la terrible situation sur le terrain, restaurer le calme et créer un environnement propice à la tenue de négociations de paix sérieuses en toute bonne foi. Le fait de maintenir le silence ne fera qu'occasionner plus de pertes humaines et matérielles et déstabiliser encore dangereusement la situation au détriment de toutes les parties concernées, ce qui doit être évité à tout prix.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Carmon (Israël) (*parle en anglais*) : Il y a deux jours – et il y a quelques minutes dans son intervention – le Secrétaire général Ban Ki-moon a condamné les tirs de roquettes du Hamas contre Israël et a invité le Hamas, ainsi que d'autres groupes terroristes et de militants, à mettre fin à tous les actes de violence et au terrorisme. Il a également demandé à Israël de faire preuve du maximum de retenue.

Israël fait preuve de retenue depuis de nombreux mois désormais – cela en dépit des tirs constants de roquettes et d'obus de mortiers contre nos villes et nos villages dans le sud d'Israël, à chaque heure et chaque jour, et en dépit des efforts déployés par le Hamas pour

commettre des attentats terroristes partout où il peut prendre pour cible et tuer un Israélien.

Israël a fait montre de retenue, mais le Hamas n'a montré aucune intention de mettre fin à ces attaques violentes. Bien au contraire, ces dernières semaines, depuis l'échec du Hamas d'organiser une manifestation de provocation à Gaza – un échec qui peut être considéré comme une faiblesse – il a intensifié considérablement ses tirs de roquettes et renforcé ses capacités dans ses attentats contre notre peuple : des missiles de type Grad, des roquettes Katioucha, des obus de mortiers et des roquettes Qassam. Depuis mercredi, plus de 150 roquettes ont été tirées contre Israël, plusieurs dizaines au cours des dernières 24 heures seulement.

À l'heure où je parle, plus de 250 000 citoyens israéliens sont à la portée des armes létales et meurtrières du Hamas – aux bons soins du Hamas, de ses partisans dans la région et de leur esprit malveillant. Le Gouvernement israélien ne doit par conséquent pas s'excuser de protéger ses citoyens.

Nous nous penchons sur cette situation depuis très longtemps. Les membres du Conseil peuvent prendre connaissance des nombreuses lettres que nous avons envoyées cette semaine seulement pour faire part de notre préoccupation et dire combien nous étions alarmés face aux attaques du Hamas, et pour réaffirmer notre détermination à protéger notre population. C'est notre droit. C'est le droit de tous les États, celui d'agir en légitime défense conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. C'est notre devoir. Nous devons assumer cette obligation vis-à-vis de notre peuple. Je pose la question suivante aux membres du Conseil de sécurité : ne feriez-vous pas de même?

Aucun État Membre responsable ne resterait silencieux et passif, alors que ses citoyens et son territoire sont la cible d'attaques constantes. Il ne resterait pas les bras croisés alors que les alarmes à Sderot – et maintenant à Ashkelon – beuglent « au rouge ! au rouge ! », donnant aux civils israéliens moins de 15 secondes – 15 secondes de terreur. C'est le temps qu'il faut pour que les roquettes s'abattent sur leurs vies, sur leurs foyers, leurs hôpitaux, leurs crèches, leurs écoles et leurs terrains de jeux – et pour que leurs vies soient à jamais détruites.

Un seul terme peut décrire les activités du Hamas contre Israël : du terrorisme pur et simple. Le Hamas est un groupe terroriste appuyé par des États Membres de cet organe mondial. C'est une organisation qui viole

les principes les plus fondamentaux établis par la communauté internationale : la cessation des hostilités, la cessation des attentats terroristes, la reconnaissance d'Israël et le respect des accords antérieurs entre Israël et les Palestiniens.

Le Hamas ne cherche pas seulement à tuer des Israéliens; il ne fait pas grand cas non plus de ses propres citoyens. Il tire des roquettes depuis des zones peuplées de civils, utilisant ses civils comme boucliers humains. Cela constitue un crime de guerre – on ne peut pas le qualifier autrement – contre les Israéliens et les Palestiniens. Nous avons entendu le terme de crime de guerre aujourd'hui dans cette salle. Je me permets de suggérer à l'Observateur palestinien de diriger plutôt ce terme – ou cette accusation – contre le groupe terroriste Hamas qui, il y a quelques mois, a pris brutalement le contrôle de la bande de Gaza, dans le cadre d'une action qualifiée par les dirigeants de l'Autorité palestinienne de coup d'État. S'ils vous répondent au téléphone, cher collègue, vous pourrez leur parler de crimes de guerre aussi bien que vous l'avez fait ce soir devant le Conseil. L'adresse est là : Hamas. Les Palestiniens à Gaza sont victimes du régime de terreur instauré par le Hamas. Les Israéliens ne sont pas ses seules victimes. Nous sommes tous tenus en otage par le Hamas, le seul et véritable occupant de Gaza, un occupant qui agit par la terreur. Cette situation est inacceptable. Nous ne pouvons l'accepter. Nous continuerons de lutter contre le terrorisme.

On ne peut plus guère avoir de doute sur le fait que le véritable dessein du Hamas est d'anéantir l'État d'Israël, et pas de vivre pacifiquement à nos côtés. Il ne cherche même pas à assurer le retour à la normale pour le bien de la population de Gaza. Aussi est-il malheureux que l'Observateur palestinien ne reconnaisse pas ce soir, comme par le passé, que le Hamas est le seul responsable de la violence. Une fois de plus, le mot Hamas n'a pas été mentionné une seule fois dans son intervention. Il me semble que cela en dit long.

La vision du Hamas de l'échec des modérés est une vision que partagent certains États de la région, comme l'Iran et la Syrie, qui, en coulisses, orchestrent et appuient le terrorisme du Hamas contre Israël. Ils l'ont déjà fait par le passé avec d'autres groupes terroristes ailleurs dans la région et dans le monde. Il nous faut nous poser la question de savoir pourquoi le Hamas a choisi ce moment pour redoubler ainsi de violence, et si cela ne vise pas à détourner l'attention

de la communauté internationale aujourd'hui et cette semaine.

Je réaffirme la détermination d'Israël de protéger ses civils, son territoire, ses villes et ses villages. C'est ce qu'ils attendent de nous, et c'est ce que nous devons faire pour eux. Rester à l'écart ne fera qu'enhardir les extrémistes et les convaincre de ne pas mettre fin à la violence. Tenter de faire échouer le processus de paix, c'est ce que souhaitent les extrémistes. Israël s'attend à ce que la communauté internationale et les membres du

Conseil de sécurité nous apportent leur concours dans la protection de notre peuple.

Le Président (*parle en russe*): Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 21 h 5.